



ECORISMO

www.ecorismo.com

**FORUMS ET SALONS DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
POUR LE TOURISME**

HOTELLERIE-RESTAURATION-CAMPING-COLLECTIVITES

FORUM-SALON

DES 20 & 21 AVRIL 2010

RABAT - MAROC

Dossier exposant

POURQUOI EXPOSER A ECORISMO-MAROC 2010 ?

ECORISMO Maroc 2010 est la **seule** manifestation à couvrir l'ensemble des piliers du développement durable en proposant des solutions destinées à la mise en place de la **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** dans les secteurs de **l'hôtellerie, maisons d'hôtes, restauration, collectivités et le tourisme**.

L'environnement fait aujourd'hui partie intégrante des décisions des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme.

ECORISMO a été choisi par le Royaume du Maroc pour être l'une des actions phares du **Ministère du Tourisme et de l'Artisanat** dans le cadre de la célébration du **40ème anniversaire de la Journée de la Terre 2010** sous le **Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI**.

En partenariat avec le Département du Tourisme du Maroc, Ecorismo-Maroc a pour vocation **la rencontre d'exposants français et marocains avec des têtes de réseaux et les principaux partenaires de l'hôtellerie et du tourisme du Maroc dans un espace B2B** dédié aux solutions, innovations et réponses aux questions relatives à l'environnement et au développement durable dans le secteur du Tourisme.

➤ Des visiteurs exclusivement professionnels et avertis

Professionnels marocains du tourisme, de l'hébergement et de la restauration, de l'industrie et de la promotion hôtelière, des banques, architectes... sont attendus lors de cette édition d'ECORISMO-MAROC 2010. L'entrée sera gratuite.

➤ Une communication avant, pendant et après la manifestation

La presse marocaine relatera largement l'évènement, et l'ensemble des réseaux touristiques du pays sera alimenté via les communiqués d'information émanant du Département du Tourisme du Maroc.

➤ Un événement fédérateur soutenu par les professionnels du tourisme

Près d'**une centaine d'organismes et entreprises** nationales et internationales apportent leur soutien et leur collaboration à **ECORISMO**, soit en tant que partenaires, soit en tant que membres du groupe de parrainage.

Rappel de quelques uns des principaux partenaires d'**ECORISMO** :

Fédération Nationale du Tourisme – Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière – Centre de Développement des Energies Renouvelables – Programme des Nations Unies pour le Développement – Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement – Comité Marocain du Tourisme Responsable – etc...

ADEME France - International Hotel & Restaurant Association - Réseau des Parcs Naturels Régionaux de France - Chaîne Cévéo - Chaîne Huttoopia - Revue Hôtels & Techniques - Club Med - UMIH Fédération Française des Syndicats UMIH - Chaîne des Logis de France (Fédération Internationale des Logis) - Groupe Accor - Secrétariat d'Etat à la Consommation et au Tourisme - Voyages-sncf.com - Groupe Pierre & Vacances - Ethic'Etapes - Green Globe - Cévennes Ecotourisme - Réseau Tourisme & Sites - AMFORHT Association Mondiale pour la Formation en Hôtellerie Tourisme - Direction du Tourisme - Fédération Française de Camping Caravaning - Office National des Forêts Revue Accueillir Magazine - La Clef Verte - Réseau Cap France - Caisse d'Epargne - Chaîne Sites et Paysage - Revue Néo-Restaurant - Réseau Ethique et Toques – Afaq-Afnor - NF Environnement - Radio Traffic FM - L'Hebdomadaire L'Hôtellerie - SYNHORCAT Syndicat National de l'Hôtellerie Restauration - Eco-Label Européen - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Assemblée des Départements de France - Chaîne Villages de Gîtes - Réseau Rando-Accueil - Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie de France - Chaîne Les Balcons Verts - Groupe Best Western - Chaîne Citôtel - Ecole de Savignac - FUAJ Fédération Française des Auberges de Jeunesse - Club des plus Belles Baies du Monde – Tourisme & Handicaps - Association Nationale Roumaine de Tourisme Ecologique et Rural - Association France EcoTourisme - Région PACA - United Nations Environmental Programme - Organisation Mondiale du Tourisme - Réseau La Via Natura - SNELAC Syndicat National des Parcs de Loisirs - Fédération Française des S.E.M. - UNAT - Leaders Club, association de groupes de restaurants - etc ...

LES OPPORTUNITES PROPOSEES PAR ECORISMO MAROC 2010

ECORISMO Maroc 2010 offre en outre plusieurs vitrines à ses exposants :

Le Salon

L'espace réservé privilégie un accueil personnalisé des visiteurs. Pendant deux jours, les exposants peuvent présenter leurs produits ou leurs solutions aux professionnels et décideurs.

Le Forum

La partie salon sera animée comme à l'habitude par un forum de conférences qui réunira les plus importants décideurs de l'hôtellerie et du tourisme, à l'invitation du Ministère du Tourisme du Maroc.

La vitrine privilège

Sur le site internet, **la vitrine privilège** permet aux exposants qui le souhaitent de se mettre en valeur en apparaissant dans un bandeau défilant visible en permanence. Le logo de l'exposant renvoie vers les pages de son site. Le site internet reste la vitrine d' **ECORISMO** pendant l'année (actualités d'Ecorismo, Hot-Line gratuite, programmes...).



ECORISMO

www.ecorismo.com

Forum-salon de l'environnement et
du développement durable pour le tourisme
Hôtellerie-Restaurant-Camping-Collectivités
ECORISMO-MAROC 2010
Les 20 & 21 avril 2010
RABAT - MAROC

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner
(par courrier, mail ou fax) à
François-Tourisme-Consultants
10 rue Jean Moulin – 24750 Trélissac - France

Contacts FRANCE : Fabrice LAMY/Karine URBANI
Tél : +33 (0)5 53 54 49 00/ +33 (0)6 43 44 92 85
Fax : +33 (0)05 53 04 17 71
Mail : contact@ecorismo.com / karine@ecorismo.com

Contact MAROC : Olivier CHAVOIN
Tél/Fax : + 212 529 011 056
Mail : o.chavoin@francoistourismeconsultants.com

RESERVE A L'ORGANISATEUR

Dossier reçu le _____

Commentaires _____

Règlement reçu le _____

VOTRE ORGANISATION

Raison sociale : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél : _____ Fax : _____

Site web : _____ E mail : _____

VOTRE RESPONSABLE SUR PLACE (si différent)

Nom Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Fax : _____ Portable : _____

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____



www.ecorismo.com

ECORISMO-MAROC 2010
Les 20 & 21 avril 2010,
RABAT - MAROC

RUBRIQUES cochez la (ou les) rubrique(s) sous laquelle (ou lesquelles) vous souhaitez être mentionné dans l'index thématique du guide du visiteur, votre entreprise étant classée à la première lettre de son enseigne dans l'index alphabétique.

ENVIRONNEMENT			
Aménagement extérieur & espaces verts	<input type="checkbox"/>	Gestion des déchets	<input type="checkbox"/>
Aménagement intérieur & décoration	<input type="checkbox"/>	Mobilité & transports	<input type="checkbox"/>
Alimentation	<input type="checkbox"/>	Produits lessiviels et de nettoyage	<input type="checkbox"/>
Communication et publicité	<input type="checkbox"/>	Produits d'accueil & cosmétique	<input type="checkbox"/>
Conseil / Prestataire de services	<input type="checkbox"/>	Qualité de l'air	<input type="checkbox"/>
Construction	<input type="checkbox"/>	Textile	<input type="checkbox"/>
Energie	<input type="checkbox"/>	Partenaire institutionnel	<input type="checkbox"/>
Eau & assainissement	<input type="checkbox"/>	Fournitures de bureau et consommables	<input type="checkbox"/>
Environnement sonore	<input type="checkbox"/>	Territoire touristique	<input type="checkbox"/>
Organisme de certification, labellisation	<input type="checkbox"/>	Organisme public ou consulaire	<input type="checkbox"/>

Autre (préciser) _ _ _ _ _

RESERVATION D'ESPACE

Votre espace est forfaitaire et indépendant de la surface. Vous disposerez d'une table et de chaises dans un espace B2B, ouvert et sans cloisons, propice aux rencontres directes et conviviales.

Nom de votre enseigne : _ _ _ _ _

Réservation d'un espace d'exposition	Prix HT	QTE	MONTANT HT
Forfait unitaire	650 € (7 350 Dhs)		
	TOTAL HT (1)		

RESERVATION ESPACE VITRINE PRIVILEGE

Sur le site internet, **la vitrine privilège** permet aux exposants qui le souhaitent de se mettre en valeur en apparaissant dans un bandeau défilant visible en permanence. Le logo de l'exposant renvoie vers les pages de son site. Le site internet reste la vitrine d'ECORISMO pendant l'année (actualités d'Ecorismo, Hot-Line gratuite, programmes...).

Vitrine Privilège	PU HT	QTE	MONTANT HT
Insertion de votre logo pour un an sur le site www.ecorismo.com	500 € (5 650 Dhs)		
	TOTAL HT (2)		



www.ecorismo.com

ECORISMO-MAROC 2010
Les 20 & 21 avril 2010,
RABAT - MAROC

REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

A – ORGANISATION – COMMISSARIAT GENERAL

Ecorismo est organisé par la société François-Tourisme-Consultants (SARL au capital de 7 622 € - inscrite au Registre de Commerce de Périgueux sous le numéro B 400 959 607 - SIRET 400 959 607 00013 - NAF 7022 Z et dont l'adresse du siège social est 10, rue J. Moulin - 24750 Trélissac - France – Tél : 05.53.54.49.00 – Fax : 05.53.04.17.71 – mail : contact@francoistourismeconsultants.com. Toute correspondance doit être adressée au Commissariat Général de la manifestation (adresse ci-dessus).

B- DATES ET LIEU D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION

Elle se tiendra les 20 et 21 avril 2010 à Rabat au MAROC.

C- PRODUITS ADMIS A L'EXPOSITION

Seuls pourront être admis les services, matériels, produits énumérés dans la nomenclature de la manifestation. Tous les produits et matériels présentés destinés à être vendus sur le territoire marocain doivent être conformes à la réglementation marocaine.

D- INSTALLATION DES ESPACES

Les espaces devront être prêts pour le mardi 20 avril au matin pour l'ouverture de la manifestation. Des détails seront fournis dans le dossier technique de l'exposant.

E- REGLEMENT DE SECURITE – DEGRADATIONS

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. L'organisateur interdira l'exploitation de stands non conformes aux dites règles de sécurité. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériels de l'exposant aux bâtiments ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

F- FACTURATION DES ESPACES

Le déménagement pourra commencer le 21 avril au soir. Tous les stands, décors, matériels et marchandises devront être impérativement retirés. L'organisateur, sans que sa responsabilité puisse être engagée, pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposant toutes mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et marchandises non retirés et pour la destruction des structures et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés.

G- ENTREES DES VISITEURS

Les entrées des visiteurs sont gratuites. Les enfants sont admis sous la responsabilité de leurs parents.

H- DOUANES

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance d'autres pays que le Maroc. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

I- PROPRIETE INDUSTRIELLE

I.1 L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels et produits exposés et ce conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

I.2 Des photographies seront prises sur site pendant la manifestation. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion de cette manifestation quelque soit le lieu de sa tenue et sa fréquence, sur support papier et/ou sur internet. L'exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logo, marque, modèles...) figure sur les photographies utilisées pour la promotion de la manifestation doit en aviser par écrit l'organisateur lors de l'inscription à la manifestation.

J- CONCURRENCE DELOYALE

L'exposant s'interdit expressément pendant toute la durée de la manifestation de se livrer à des actes de concurrence déloyale, tels que toutes enquêtes en dehors de son stand, ou la distribution d'objets promotionnels en dehors de son stand, pouvant donner lieu à un détournement à son profit des visiteurs de la manifestation.

K- VENTES A EMPORTER

Les ventes à emporter sont autorisées, néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'interdire ou de limiter les ventes comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur.

L- CONTESTATION

En cas de contestation, seul le texte français fait foi et seuls les tribunaux de Périgueux sont compétents.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE SURFACES D'EXPOSITION

M- APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE SURFACES D'EXPOSITION

Les présentes conditions générales de location de surfaces d'exposition font partie intégrante de la demande d'inscription. En conséquence, toute demande d'admission implique l'adhésion entière et sans réserve de l'exposant à ces conditions générales de location de surfaces d'exposition. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisateur, prévaloir contre les présentes. Toute condition contraire posée par l'exposant sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'organisateur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

N- ADMISSION

Les demandes d'admission doivent être adressées à l'organisateur. La réception de la demande par l'organisateur implique que la firme désireuse d'exposer ait pris connaissance du règlement général de l'exposition figurant dans le dossier de l'exposant et l'accepte sans réserve. Les demandes d'admission émanant de candidats en situation financière difficile et/ou en situation de débiteur et/ou en contentieux avec l'organisateur ou ses sociétés partenaires pourront ne pas être prises en compte. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'exposant doivent être conformes aux règles et normes marocaines et entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés établie par l'organisateur. Seules les demandes d'admission ne donnent pas lieu à dommages et intérêts. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur faite à l'exposant dans un délai raisonnable.

O- SOUS-LOCATION

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services énumérés dans sa demande d'admission et acceptés par l'organisateur. Il ne peut pas faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes. Il lui est interdit de céder ou sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

P- ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'organisateur attribue les emplacements en tenant compte de la configuration du site de l'exposition, des contraintes techniques de ce dernier et au fur et à mesure des admissions. L'organisateur tient compte le plus largement possible des désirs des exposants et de la nature des produits exposés. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé. L'attribution d'un emplacement se fera sur place.

En aucun cas l'organisateur ne répondra vis-à-vis de l'exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

Q- PAIEMENT – MODALITES

Le règlement des frais de participation s'effectue avant le 31 mars 2010. L'exposant ne pourra accéder dans l'espace d'exposition si l'intégralité des sommes dues à l'organisateur n'est pas payée au plus tard 8 jours avant le début du montage de la manifestation.

R- PAIEMENT – RETARD OU DEFAT

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, qu'elle soit identique à celle figurant sur la demande d'admission ou différente, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal qui commenceront à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture.

Sans préjudice de ce qui précède, faute d'avoir effectué le paiement à la date indiquée sur la facture :

- 1- L'organisateur se réserve la possibilité de relouer l'emplacement à un autre exposant,
- 2- Le montant de la facture est exigible à titre de dommages et intérêts même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant.

S- ANNULATION

Si l'exposant annule, totalement ou partiellement, sa participation à la manifestation avant le 31 mars 2010, par lettre recommandée, les sommes déjà versées à l'exposant seront remboursées à l'exposant après retenue d'une somme forfaitaire de 150 euros hors taxes par stand annulé.

Si l'annulation de la commande intervient après le 31 mars 2010, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

T- ASSURANCE

L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Il doit, également, faire parvenir obligatoirement à l'organisateur une attestation de son assureur justifiant sa couverture pour ce genre de risques. L'organisateur dégage toutes responsabilités, notamment en cas de perte, de vol, ou de dommages quelconques.

U- ANNULATION DE LA MANIFESTATION

S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'organisateur, rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment la

manifestation en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité, quelle que soit la raison d'une telle détermination.

V- RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) pour quelque cause que ce soit.

W- RECLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture de la manifestation. En cas de contestation, seul le texte français fait loi et seuls les tribunaux de Périgueux sont compétents.

RECAPITULATIF

Le paiement intégral devra être effectué impérativement au plus tard le 31 mars 2010.

Réservation d'espace	(TOTAL HT 1)	
Vitrine Privilège	(TOTAL HT 2)	
TOTAL GENERAL HT		
TVA 19.6% (uniquement pour les exposants français)		
TOTAL GENERAL TTC		
	<i>Paielements jusqu'au 31 mars 2010</i>	

MODALITES DE PAIEMENT

MODE DE PAIEMENT : règlement au plus tard le 31 mars 2010.

Chèque en € à l'ordre de : **FRANCOIS-TOURISME-CONSULTANTS – 10 rue Jean Moulin – 24750 Trélissac – France**

Virement bancaire en € ou Dhs au compte de : **FRANCOIS-TOURISME-CONSULTANTS**

Code banque : **30003** – Code guichet : **01590** – N° de compte : **00020043406** – RIB : **43**

Dom : **SG Trélissac** – IBAN : **FR76 30003 01590 00020043406 43** – BIC-Adresse SWIFT : **SOGEFRPP**

Paielement comptant sans escompte

Je demande mon admission comme exposant à ECORISMO-MAROC 2010. Je déclare avoir pris connaissance du « Règlement Général de l'Exposition », des « Conditions Générales de Location de Surfaces d'Exposition » ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Lieu :

Date :

Nom et fonction du signataire dans l'organisation (capitales) :

Pour valider votre demande d'inscription, apposez obligatoirement votre cachet et votre signature ci-dessous.

Cachet (obligatoire)

Signature (obligatoire)